

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALBY SUR CHERAN**

SEANCE DU 04 FEVRIER 2025

Nombre de
membres en
exercice
21

Présents et
représentés
21

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatre du mois de février à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN dûment convoqué en séance officielle le 6 janvier 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal à Alby Sur Chéran en séance ordinaire sous la présidence de Mme Jocelyne BOCH, Maire.

Étaient Présents

Stéphanie ANSQUER LE DUFF, Jocelyne BOCH, Patrice CAQUET, Lyne CLARENS, Christophe DANTON, Sandra DULLIN, Sandrine FLEYS, Roger FRANCHIOLO, Didier GERMAIN, Céline GUIRAO, Mireille MALLINJOURD, Jean-Claude MARTIN, Anna MONGELLAZ, Vincent MONTESSUIT, Laurent MOULIN, Julien THEVENON, Xavier ZUNINO.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

Yannick LANSARD à Julien THEVENON
Agnès BARILLET à Lyne CLARENS
Alexandre JABIOL à Vincent MONTESSUIT
Emmanuelle THOMÉ à Xavier ZUNINO

Lyne CLARENS est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

OBJET

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL HABITAT MOBILITES BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB) DU
GRAND ANNECY**

Rapporteur : Patrice Caquet

L'élaboration du PLUI HMB du Grand Anancy a fait l'objet d'études et de nombreuses réunions tenues depuis 2018

Il a été arrêté le 19 décembre 2024 et fait l'objet actuellement de consultation auprès des personnes publiques associées et des communes membres.

A la suite de ces consultations, l'enquête publique sera organisée (entre mai et juillet 2025) pour que les habitants puissent s'exprimer sur le projet proposé.

La fin de l'année 2025 sera consacrée à l'analyse des remarques recueillies et, le cas échéant, à l'intégration de celles-ci.

L'approbation du PLUI HMB par le Grand Anancy devrait pouvoir intervenir en décembre 2025 ou janvier 2026.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L

VU la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Anancy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

VU la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Anancy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Anancy ;

VU la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

VU la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2023 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Anancy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

VU la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Anancy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

VU la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Anancy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

VU le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

CONSIDERANT que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

CONSIDERANT que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Emet** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Anancy le 19 décembre 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Lyne CLARENS



Jocelyne BOCH